

Fiche-action n°EB1

ATELIER DU FUTUR « ENERGIE ET BATIMENTS » - AFCB08

Développer des actions coordonnées pour informer et sensibiliser les habitants de Chêne-Bourg sur des questions énergétiques (éco-gestes, aides, valorisation de bonnes pratiques) chez eux et sur leur lieu de travail.

Situation dans le domaine de l'action projetée et justification :

Les pertes énergétiques sont courantes. Quotidiennement, chacun d'entre-nous oublie d'éteindre la lumière lorsqu'il quitte une pièce ou n'a pas forcément le réflexe d'arrêter la veille de son téléviseur¹. Parfois, en hiver, laisser surchauffer des pièces lorsque, dans le même temps et pas loin, l'entrée du garage ou celle de l'immeuble reste ouverte, est également le signe d'une certaine incohérence liée à nos actions individuelles quotidiennes.

Il existe le sentiment que l'effet positif issu des efforts consentis par certaines personnes pour limiter les gaspillages énergétiques soit annulé par le comportement d'autres personnes peu ou pas sensibles aux enjeux du développement durable.

Afin de modifier cette situation globalement perçue comme stagnante et insatisfaisante, la commune de Chêne-Bourg doit tout d'abord se montrer exemplaire en faisant en sorte que les pertes énergétiques courantes inhérentes à l'utilisation de ses propres bâtiments soient réduites au maximum. C'est dans une volonté de sensibilisation collective que cette action se situe. Il s'agit autant de promouvoir des exemples à suivre (écogestes) auprès des habitants de Chêne-Bourg que de valoriser et de récompenser les efforts entrepris. Ponctuée de gestes quotidiens dès le plus jeune âge, une prise de conscience plus générale est, pour les membres de l'Atelier, nécessaire et justifie l'action proposée.

Objectifs visés :

L'objectif principal vise à économiser l'énergie directement liée à l'usage quotidien :

- a) des bâtiments communaux (objectif à remplir par le personnel de l'administration communale)
- b) des habitations privées (objectif à remplir par la population): ouverture des fenêtres, chauffage, appareil électroménager, utilisation des luminaires chez soi et dans les lieux communs, etc.

L'objectif secondaire vise à sensibiliser les communiens sur d'autres « bonnes pratiques » à adopter, par exemple sur son lieu de travail, pour effectuer des achats, organiser les loisirs, etc.

Pertinence développement durable de l'action :

Pôle social : Faire preuve de civilité en « économisant ensemble » est un signe certain de solidarité : il s'agit d'un respect envers autrui et une valeur garante d'une cohésion sociale durable, un comportement d'autant plus facile à acquérir qu'il est appris dès le plus jeune âge.

Pôle économique : Sans aucun doute, réduire sa consommation énergétique permet aussi des économies financières pouvant être substantielles!

Pôle environnemental : réduire sa propre consommation énergétique est un signe de respect envers l'environnement naturel (utilisation économe des ressources non renouvelables et réduction des émissions polluantes).

Description et mise en place de l'action:

Afin de permettre une réduction de la consommation énergétique courante en agissant sur les comportements quotidiens, deux axes d'action sont à envisager :

¹ Les appareils laissés en "stand by" peuvent représenter jusqu'à 15% du total de la consommation d'énergie d'un ménage. (source : Conférence romande des délégués à l'énergie, <http://www.crde.ch/>)

A) Sensibiliser les habitants de Chêne-Bourg ainsi que le personnel communal :

Les actions suivantes sont à envisager (et à combiner) :

- Réaliser des expositions et des journées de sensibilisation dans les écoles de la commune et au sein de l'administration communale (journées proposées par Terrawatt²) ;
- Créer des partenariats avec les services cantonaux (campagne *éco21 des SIG*) ;
- Diffuser des informations précises concernant l'ensemble des aides et des subventions (fédérales, cantonales) en matière d'économie d'énergie (avec des mises à jour régulières) ;
- Réaliser une « Rubrique énergie-écogestes » dans le journal *Le Chênois* ;
- Afficher dans les lieux communs des immeubles quelques règles à respecter en matière d'économie d'énergie ;
- Promouvoir des écogestes par le canal de la lettre électronique « Chêne-Bourg_21 ».

B) Encourager, valoriser, récompenser les habitants de Chêne-Bourg :

- Offrir chaque année, « comme cadeau lumineux », une ampoule basse consommation à l'ensemble des ménages de Chêne-Bourg. Ces ampoules pourraient être retirées à la Mairie ;
- Permettre à ceux qui le souhaitent de faire partager leurs expériences individuelles en matière d'économie d'énergie (valorisation d'idées et de projets durables) dans des supports d'information tels que site internet, journal *Le Chênois*, lettre électronique ;
- Accorder des aides financières ou des prix aux meilleurs projets réalisés dans la commune et permettant d'économiser de l'énergie.

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Responsables :

Les Conseillers/ères administratifs/ves en charge des bâtiments communaux, de l'environnement et des écoles ; le Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

Associations (Terrawatt, par ex.), conciergeries, régies immobilières, écoles, Canton (ScanE), SIG (*campagne éco21*).

Budget :

A préciser en fonction des moyens d'encouragement choisis.

Indicateurs de développement durable :

Evolution du niveau de consommation énergétique des bâtiments communaux et de la population de Chêne-Bourg.

Suivi et amélioration continue :

Diffusion des résultats concernant les niveaux de consommation (bâtiments communaux et privés) ;

Valorisation des efforts entrepris : communication des prix et des meilleurs projets ;

Sondage sur la qualité de l'information et des outils de communication choisis (affiches, journaux, lettre électronique, etc.).

² Terrawatt est une association située à Chêne-Bougeries dont le but est de contribuer à accroître l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Des séminaires de sensibilisation à l'attention du personnel d'entreprise ou d'administration ainsi que des actions dans des écoles sont organisées. Pour plus d'informations : M. David Vergari et Mme Catherine Armand (022.800.25.33) ; www.terrawatt.ch